

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0038023

Optique

175605

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 55521

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SOUHAÏL ABDEL MAJID

Date de naissance :

01.01.1963

Adresse :

16 Résidence NADIA Foulle F
CASA Maroc

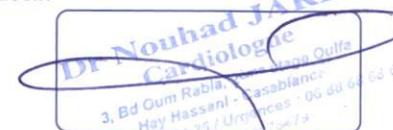
Tél. :

0662 183090

Total des frais engagés : 873,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

14/09/2023

Age : 60

Nom et prénom du malade :

Dr. Nouhad ABDELMAJID

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HIA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 14/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/09/2023	CS		300,00 Dh	Dr. Noureddine JAH

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	PHARMACIE EL HILAL
PHARMACIE EL HILAL	14/09/2023	LAABOUDI Selwa
77, Rue Al Bachir Laâlaj Cité Plateaux - Casablanca	09	77, Rue Al Bachir Laâlaj Cité Plateaux - Casablanca

092024256

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

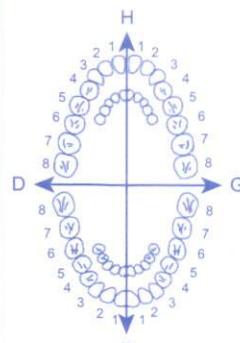
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Nouhad JARDI

Cardiologue



- Lauréate de la Faculté de Médecine de Casablanca
- Ancien Médecin à l'Hôpital Cheikh Khalifa de Casablanca
- Ancien Interné des CHU Ibn Rochd de Casablanca et de Nancy
- Diplômée en Echocardiographie Doppler de l'Université Bordeaux II
- Diplômée en Ultrasonographie Vasculaire de l'Université Pierre et Marie Curie - Paris VI

الدكتورة نهاد جردي

أخصائية في أمراض القلب والشرايين

• خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

• طبيبة سابقاً بمستشفى الشيخ خليفة بالدار البيضاء

• طبيبة داخلية سابقاً بمستشفى ابن رشد بالدار البيضاء و بمستشفى نانسي بفرنسا

• دبلوم فحص القلب بالصدى من جامعة بوردو بفرنسا

• دبلوم فحص الشرايين والأوعية بالصدى من جامعة بير

وMRI كري بباريس

Casablanca, le 14/09/2023

الدار البيضاء في

Nom et Prénom : Mr SOUHAIL ABDELMAJID

ORDONNANCE

1. BONNE HYDRATATION (2 L d'eau/ jour)

2. RÉGIME PEU SALÉ

3. ACTIVITÉ PHYSIQUE MODÉRÉE RÉGULIÈRE

4. BIPRETERAX 5 /1,25 mg :

1 comprimé / jour le matin

5. ANGLOR 5 mg :

1 comprimé / jour le soir



11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10

11/10